

ACTUALITÉ DU DROIT DE L'ENTREPRISE



LA FORMATION

L'actualité a fortement impacté le droit de l'entreprise, qu'il s'agisse de la loi Pacte ou de la loi SOILIH, ainsi que des textes d'application, mais également et de manière plus récente, de la loi de finances pour 2021.

La présente formation a pour objet de faire un point d'actualité sur toutes les différentes formes d'entreprises, qu'elles soient civiles ou commerciales, mais également sur les opérations de restructuration, avec toujours un « focus » sur l'impact sur le Registre des bénéficiaires effectifs.



LES OBJECTIFS

- Dresser un panorama complet de l'actualité législative et jurisprudentielle en droit des sociétés
- En cerner les enjeux et les conséquences pratiques
- Développer ses connaissances en droit de l'entreprise
- Echanger avec les intervenants et ses pairs



PUBLIC CONCERNÉ

- Dirigeants et Mandataires sociaux
- Secrétaires généraux
- Directeurs et Responsables juridiques
- Juristes d'entreprise
- Avocats
- Conseils d'entreprise
- Directeurs administratifs et financiers
- Expert-comptable
- Greffiers
- Commissaires aux comptes
- Magistrats et Juges consulaires
- Toute personne souhaitant bénéficier d'une actualisation complète en droit des sociétés

PROFIL FORMATEUR

Les intervenants ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie.

PRÉ-REQUIS

- Maîtriser la langue française à l'oral et à l'écritur



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Outils :

- Salle adaptée pour recevoir une formation, paperboard, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, vidéo, PowerPoint.
- Support de cours

Méthode :

Formation interactive, basée sur une présentation du formateur, des échanges avec les stagiaires et des mises en situation via des cas pratiques.

Évaluation :

- Cette formation n'est pas soumise à une évaluation. Cependant, le formateur interrogera oralement les stagiaires, tout au long de la formation pour vérifier la bonne compréhension.

LE LIEU

La formation se déroulera en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Établissement Public Territorial
de la Collectivité de Saint-Barthélemy
59 rue Samuel Fahlberg, Gustavia,
97133 Saint-Barthélemy
Tél. : 05 90 27 12 55
Port : 06 90 68 51 04
gregory.guerot@cemstbarth.com



PROGRAMME



CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE

Saint-Barthélemy

La formation de vos projets commence ici....

INTRODUCTION GENERALE AU DROIT DE L'ENTREPRISE

Définition économique de l'entreprise.
Les entreprises individuelles et les entreprises personnes morales.
Les entreprises immatriculées ou non immatriculées sur un registre public.
Les entreprises à risque limité et à risque illimité, voire solidaire.

1 - LE DOSSIER UNIQUE ET LE GUICHET UNIQUE DES ENTREPRISES

Les centres de formalités des entreprises.
Les registres Publics.
Le répertoire SIRENE.
La coordination entre ces trois acteurs et l'évolution à venir.

2 - LE REGISTRE DES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS

L'actualité du RBE.
Les obligations d'actualisation et, selon le cas, d'actualisation du RCS.
Les cas particuliers : les démembrements de propriété - les indivisions - les mineurs.
L'impact du retrait de la Grande Bretagne.

3 - L'ACTUALITE SUR L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE

L'obligation d'immatriculation au RCS de nouvelles professions.
Le cas particulier des LMP et des LMNP.
L'entreprise individuelle et le statut du conjoint.
L'entreprise individuelle à responsabilité limitée : la simplification.

4 - LES SOCIÉTÉS

La classification des sociétés : civiles - civiles particulières - commerciales - d'exercice libéral.
Le cas particulier des sociétés étrangères.

5 - LES APPORTS DES LOIS PACTE ET SOILHI A TOUTE FORME DE SOCIÉTÉ

La raison d'être des sociétés et à la société à mission : conditions de publication et contrôle du greffier.
La répartition des droits de vote et le cas particulier des abstentions dans les SA et les SAS.
La prorogation de durée.
Le démembrement de propriété des titres - droit de participation aux assemblées - impact sur le RBE.
Les nouveaux seuils de certification légale des comptes.
Le cas de la mission allégée du Commissaire aux comptes

6 - LES APPORTS DES LOIS PACTE ET SOILHI AUX SOCIÉTÉS CIVILES

Le remplacement d'un dirigeant unique en cas de décès ou d'incapacité.
L'extension aux sociétés civiles de la fusion simplifiée.

7 - LES APPORTS DES LOIS PACTE ET SOILHI AUX SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Le remplacement d'un dirigeant unique en cas de décès ou d'incapacité.
Les droits de vote dans les sociétés de capitaux : actions de préférence - abstentions.
Les opérations de capital selon que la société a un commissaire aux comptes.
Les fusions simplifiées entre sociétés « sœurs ».
L'apport partiel d'actif sous le régime des scissions : les règles particulières.
L'apport partiel d'actif de la filiale à 100% à sa « mère » : la question de la rémunération des apports.

8 - LES OPPOSITIONS DES CREANCIERS SOCIAUX

Les modalités de décompte des délais.

Les lieux d'opposition.
Les formes.
Le certificat de non-opposition.

9 - LES DISSOLUTIONS ET LES LIQUIDATIONS AMIABLES SOUS LE REGIME CONVENTIONNEL

La déclaration préalable des bénéficiaires effectifs.
Le nouveau cas de dissolution amiable : la société in bonis.
Le cas où le boni de liquidation doit être enregistré fiscalement.
La dévolution du boni de liquidation en cas de démembrement de propriété.

10 - LE FONDS DE COMMERCE

La cession : la simplification de l'acte de vente.
La simplification de la location gérance.
La gérance mandat.

11 - LES DIFFERENTS MODES DE TENUE DES ASSEMBLÉES - CONSEILS - COMITES

Le présentiel.
Le distanciel.
Le vote par correspondance.
La consultation des associés dans un procès-verbal de décisions unanimes.

12 - LA DEMATERIALISATION DES ACTES

Les actes électroniques d'avocats - de notaires.
Les conditions de leur enregistrement fiscal.
Les conditions de publication au RCS.

13 - LA DEMATERIALISATION DES REGISTRES LEGAUX

Le Registre des assemblées - de présences au CA - de Conseil.
Le Registre des mouvements de titres.



FINALITÉ

· Certificat de réalisation de formation
Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification Qualiopi de l'établissement.

LA DURÉE

Il s'agit d'une formation de 2 jours répartie en 14h00.

LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponible sur demande. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches

POUR VOUS INSCRIRE,
NOUS VOUS INVITONS À COMPLÉTER LE BULLETIN D'INSCRIPTION QUE VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE A NOUS ENVOYER PAR COURRIEL À gregory.guerot@cemstbarth.com